

# Vous voyagez au Canada par avion pendant la pandémie de COVID-19?

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'ArriveCAN.



## Avant de monter à bord de votre vol

Vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- › les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- › votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- › l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.



Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique.

Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.

## Après être entré au Canada

À moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures suivant votre entrée au Canada** pour :

- › confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- › remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID 19 votre période de quarantaine.



Utilisez ArriveCAN en vous inscrivant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple.

### Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?

Visitez le site [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada